© Drogues Info Service - 17 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Gaz Hilarant/Hélium

Par Profil supprimé Postée le 02/11/2017 15:28

> Bonjour,
>
> Je souhaiterai dans le cadre d'un événement laisser la possibilité à des étudiants de prendre 1 seul ballon d'hélium ou de gaz hilarant (N2O) distribués par nos soins. J'ai pu voir sur votre forum, conformément à ce que je pensais savoir que ces produits étaient tout les deux légaux. Mais au-delà de la légalité, cela présente-il un danger pour eux ? Que conseillez-vous pour minimiser les risques ? Il s'agit d'un événement ponctuel : il n'y aura pas d'usage répété de protoxyde d'azote ou d'hélium. De plus, ils seront bien sûr encadrés tout le long de l'événement (une après-midi).
>
> Merci pour votre temps,
>
> Cordialement
>
> Hugo

Mise en ligne le 06/11/2017

Bonjour,

Dans le cadre d'une soirée étudiante, vous souhaitez laisser la possibilité aux jeunes de prendre un ballon d'hélium ou de gaz hilarant. Vous souhaiteriez avoir des informations concernant les risques liés au produit et comment prévenir les éventuelles conséquences d'une telle consommation.

L'hélium ou le gaz hilarant sont des produits légaux en France. Toutefois, leur consommation conduit à différents effets physiques mais également psychiques. Il semble, de ce fait, important de prendre les précautions nécessaires afin d'en limiter les risques. Vous trouverez ci-joint une fiche détaillée sur les effets de ces produits.

Il semble important de faire une prévention des risques auprès des étudiants et surtout de bien les encadrer afin qu'ils n'en fassent pas un usage répété. En effet, les personnalités plus fragiles (dépressives, anxieuses, …) pourront être tentées de refaire l'expérience, le risque étant, par la suite, de développer une tolérance voir une dépendance au produit.

Nous vous conseillons ainsi de rester vigilants quant à ce type de pratique, et de réfléchir au sens de cette démarche auprès des jeunes. Votre positionnement responsable aura une grande importance lors de cet évènement.

Pour toutes autres questions ou pour approfondir le sujet, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Ils sont joignables soit par téléphone au 0800231313, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, via notre site internet www.drogues-info-service.fr, tous les jours de 14h à minuit.

Cordialement

En savoir plus :

- Fiche sur le protoxyde d'azote
- Adresses utiles du site Drogues info service